



MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU  
117 RUE ST-LOUIS  
SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU (QUÉBEC) J0H 1T0

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue par visioconférence, le lundi 7 décembre deux mille vingt à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur Robert Beauchamp, maire  
Mme Marguerite Desrosiers, conseillère no 1  
M. Alexandre Duval, conseiller no 2  
M. Pascal Bernier, conseiller no 3  
M. Gilles Bernier, conseiller no 5  
M. Roger Couture, conseiller no 6

Est absent : Vacance, conseiller no 4

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Beauchamp; ainsi que de madame Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

**20-12-180**

5.11 MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE-PROCLAMATION

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;


ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.

Adoptée à la séance ordinaire du 7 décembre 2020

Extrait certifié conforme  
Donné à Saint-Marcel-de-Richelieu  
Le 10 décembre 2020

  
Julie Hébert, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

*Le texte de la présente résolution est sujet à l'approbation du procès-verbal par le conseil*